

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 24 juin 2019 A 19 H 30

**Le vingt quatre juin deux mil dix neuf**

**Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 12

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 3

Date de convocation : 12 juin 2019

**Présents** : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Mickaël BAF COP , Jocelyne BORNE

**Absents** : M. Dominique CARRIER, Mmes Magali STEICHEN, Rachel TERRY

**Autres membres** :

\* ASTERS représentée par Mme Chloé CHABERT et M. Alexandre GUILLEMOT

\* M. Julien COUPAZ, représentant la Poste de Cruseilles

**Secrétaire de séance** : M. Olivier CHAMOT

## **1/ CONTRAT DE TERRITOIRE DU PLATEAU DES BORNES**

L'assemblée accueille Alexandre GUILLEMOT et Chloé CHABERT (Conservatoire des Espaces Naturels) venus présenter le bilan des opérations réalisées entre 2015 et 2019 sur le territoire communal.

Il en ressort que 244.259 € ont été dépensés essentiellement pour la gestion des 3 zones humides emblématiques du Plateau des Bornes (Mouille Gonin, Mouille d'Arve et Marais de la Croix). A noter que la commune a acquis plusieurs parcelles de zones humides.

Des panneaux de sensibilisation à l'environnement et de présentation du territoire ont été installés à plusieurs endroits stratégiques du Plateau des Bornes.

Enfin, notons que la commune a acquis du terrain et réalisé un parking à la limite de Menthonnex et d'Arbusigny en amont du hameau de « Vers la Grange ».

En finalité, les actions réalisées sur la commune dans le cadre du Contrat de Territoire (CTENS) ont été financées à 93% (227.321 € d'aides) principalement par le Département et l'Agence de l'eau, la commune finançant le solde (16.938 €).

Il a ensuite été abordé les perspectives d'évolution avec la mise en œuvre d'un deuxième contrat pour les années 2020/2025 avec l'évolution de la GEMAPI et des porteurs de projets.

## **2/ EVOLUTION DE LA POSTE**

L'assemblée accueille M. Julien COUPAZ de la poste de Cruseilles venu présenter l'évolution des services postaux et notamment de la distribution du courrier dont le centre de tri de Cruseilles sera prochainement fermé et regroupé sur Poisy, ce qui

engendrera un décalage horaire de la distribution et le risque d'une augmentation de rejets de courriers pour les adresses incorrectes ou pas suffisamment précises. Les élus font part du mécontentement de plus en plus d'usagers dans la réception du courrier.

M. COUPAZ se dit conscient du problème, notamment engendré par les nombreux changements de facteurs et les difficultés liées à la dispersion de l'habitat en zone rural et précise que depuis l'ouverture à la concurrence, la poste n'est plus un service public et qu'elle a l'obligation de s'adapter aux contraintes du marché.

Afin de faciliter la distribution du courrier, il est proposé de réaliser un diagnostic afin de regrouper les boîtes aux lettres et d'associer la mairie à cette restructuration.

Le maire et Olivier CHAMOT seront associés à ce programme.

### **3/ FESTIVAL DES MUSIQUES DU FAUCIGNY**

Jocelyne BORNE et Jean-Claude CHARTRES rappellent le programme du Festival des Musiques du Faucigny le dimanche 30 juin 2019 et lancent un appel aux bénévoles pour l'accueil des 2 harmonies (La Roche-sur-Foron et Cluses) qui sont attendues vers 13H30 à Menthonnex pour déjeuner à la salle polyvalente.

Ils font part des difficultés à mobiliser des bonnes volontés pour cette réception et proposent aux élus communaux de s'investir pour le service.

L'après-midi la centaine de musiciens assurera l'animation sur la place du village en lien avec le Bistrot de Menthonay.

### **4/ VOIRIE**

Le maire et M. Serge CHAMOT font le point sur les travaux de voirie et informent l'assemblée qu'un appel d'offres a été lancé pour le prolongement de trottoirs en aval du chef-lieu et pour le regoudronnage de la route de Chez Trosset.

### **5/ PLU**

L'enquête publique prend fin le vendredi 28 juin à midi. Le commissaire enquêteur remettra son rapport fin juillet et la commission chargée de l'élaboration du document d'urbanisme se réunira en septembre pour examiner les remarques.

### **6/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Suite à l'enquête publique concernant le projet d'extension du réseau d'assainissement du chef-lieu et de l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Préfet a pris un arrêté préfectoral pour créer une servitude d'utilité publique une fois que les délais de recours auront été purgés, la CCPC aura libre court pour exécuter ces travaux.

### **7/ PERSONNEL**

Il est décidé de recruter, comme vacataire, Mme Inès BOCQUET, pour assurer le ménage de la mairie et d'accueillir cet été deux stagiaires écoles au sein des services techniques (Moussa MUTUMPA et Alec HUGUES) qui seront encadrés par l'employé communal Olivier CIZERON.

## **8/ CONVENTION AVEC LE TRESOR PUBLIC**

Il est décidé de valider une convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

## **9/ TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE DE BASTALY**

Le maire informe l'assemblée qu'il a une nouvelle fois relancé ENEDIS pour réparer le transformateur électrique endommagé de Chez Bastaly et qui fait craindre pour la sécurité publique.

Ceux-ci se sont engagés à réaliser les travaux au plus tard cet automne.

## **10/ TELEPHONIE MOBILE**

Suite à l'interpellation par le Maire des services de l'Etat, des parlementaires et du Conseil Départemental, sur les problèmes de mauvaise réception de la téléphonie mobile, le Député Martial SADDIER est intervenu pour plaider le cas du Plateau des Bornes et se montre confiant sur la résolution de ce problème latent.

## **11/ SITE DE L'AGORESPACE**

### **\* Projet de verger communal**

M. Emmanuel TISSOT informe l'assemblée d'un projet de plantation de verger communal aux abords de l'agorespace.

Les arbres fruitiers seront financés par le Syndicat du Salève et les plantations réalisées par une équipe de bénévoles de la commune et des enfants des écoles encadrés pédagogiquement par l'association APPOLON 74.

### **- Aménagement d'un barbecue**

L'assemblée est informée d'une initiative citoyenne constituée de bénévoles du village qui ont réalisé gracieusement un barbecue.

Des toilettes sèches devraient être également installées cet automne.

### **- Tournoi de foot**

Organisé à l'initiative de Mickaël BAF COP et d'Olivier CHAMOT, ce tournoi a rassemblé de nombreux adolescents de Menthonnex et de Villy-le-Bouveret le dimanche 23 juin dans une ambiance conviviale.

Les organisateurs sont félicités par l'assemblée.

### **- Terrain de pétanque**

De plus en plus de fréquentation ; il est suggéré d'organiser un concours de pétanque. Jean-Claude CHARTRES et Olivier CHAMOT se proposent de l'organiser à une date à convenir.

## **12/ DIVERS**

### **- Canicule**

Le maire informe l'assemblée d'un courrier de la préfecture alertant les collectivités locales sur le déclenchement du niveau 3 des dispositions spécifiques ORSEC « CANICULE » ainsi que sur un risque de sécheresse qui peut engendrer des restrictions de la consommation d'eau.

### **- Prochaines manifestations à Menthonnex**

\* 6 juillet : balade nature à Mouille Marin

\* 10 et 11 août : fête au village

\* 15 septembre : rassemblement et randonnée des Bornes en VTT

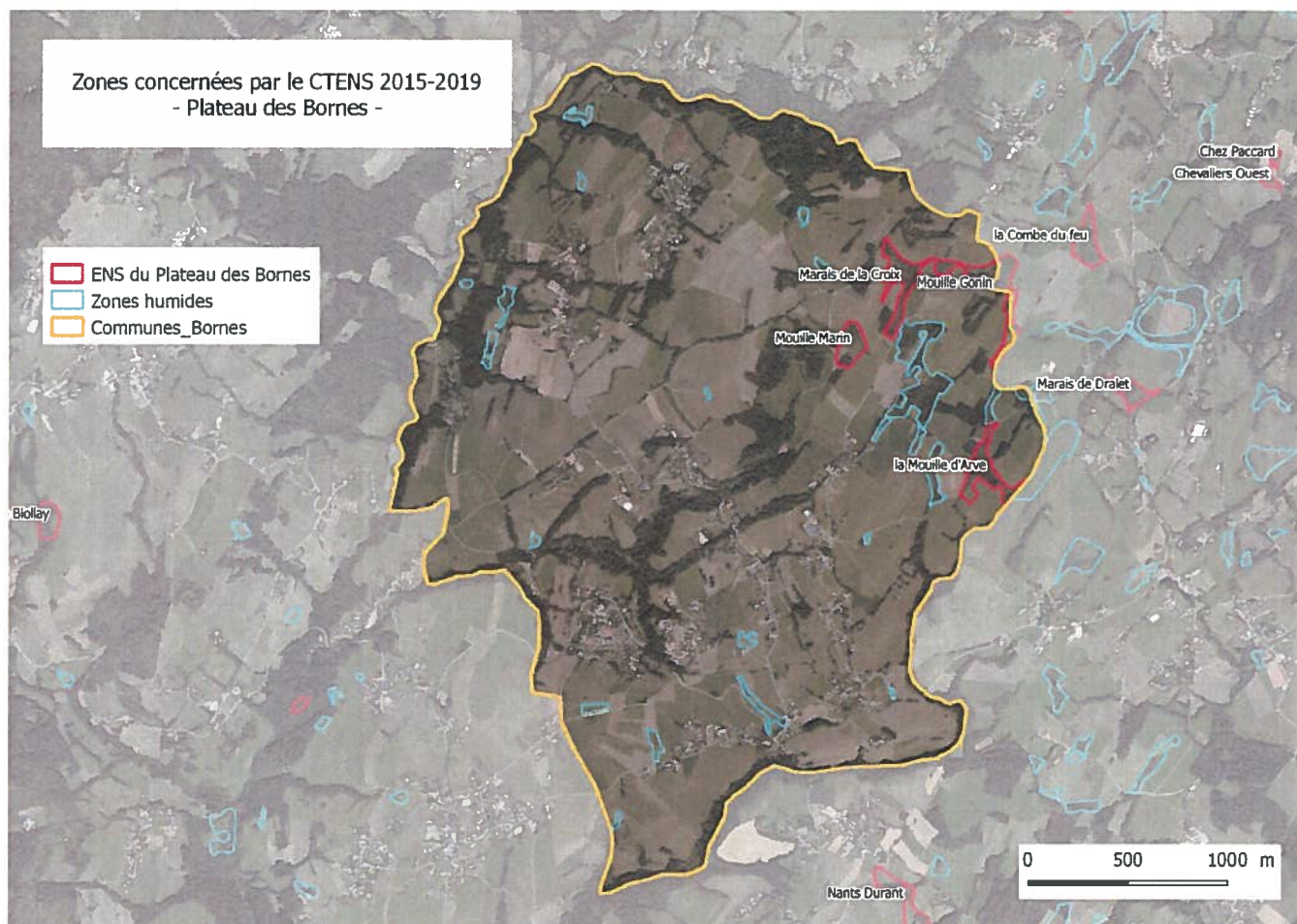
La séance est levée à 22 H 15

Secrétaire de séance  
Olivier CHAMOT

Le Maire  
Guy DEMOLIS

# Bilan du CTENS 2015-2019 Plateau des Bornes

## - Menthonnex-en-Bornes -



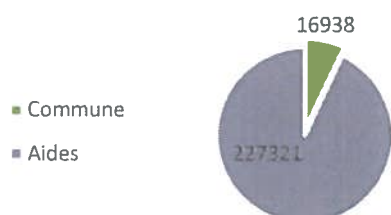
### Dépense totale réalisée sur la commune entre 2015 et 2019 : 244 259€

(Actions transversales (AT) et Actions individuelles (AI) confondues)

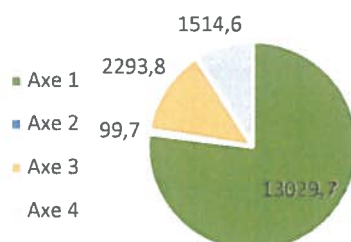
Les actions réalisées sur la commune dans le cadre du CTENS ont été financées à 93% (soit 227 321€ d'aides) principalement par le Département et l'Agence de l'eau (Cf. diagramme 1).

**La commune a eu à sa charge 16 938€ pour les 5 années (sur les 19 951€ délibérés) (Cf. diagrammes 2 et 3).**

1- Part des aides et du reste à charge de la commune dans le coût global des actions menées sur la commune.



2 - Répartition des dépenses par Axe pour la commune (€)



3 - Répartition des coûts (en €) entre les actions individuelles (AI) et transversales (AT)



# Menthonnex-en-Bornes

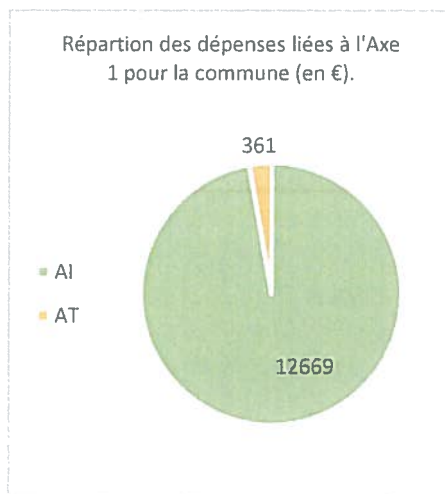
## AXE 1 - Préservation des espaces naturels remarquables

Menthonnex-en-Bornes accorde une part importante de son budget à la gestion des marais (75% du budget total).

La principale action de la commune est la gestion de 3 zones humides emblématiques du Plateau des Bornes (Marais de Mouille Gonin, Mouille d'Arve et Marais de la Croix). Ces zones ont bénéficié d'une notice de gestion, d'une animation foncière et d'une gestion de la végétation (bûcheronnage et broyage principalement) (AI) (12 669€).

Suite à l'animation foncière, la commune a acquis plusieurs parcelles de zones humides.

La commune a également participé à la sensibilisation du monde agricole (AT) (361€).



## AXE 2 – Maintien de la nature ordinaire

Cet axe concerne 2 actions, le coût global a été de 6 636.16€ (dont 100€ à la charge de la commune).

- Formation sur les invasives végétales à destination des élus et services techniques (AT) (14€)
- Mise en place d'une brigade de sensibilisation suite aux problèmes liés à la fréquentation des chemins du Plateau et édition d'une plaquette de sensibilisation (AT) (86€)

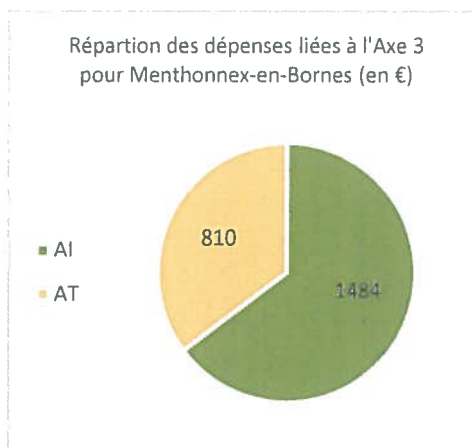
## AXE 3 – Valorisation du patrimoine naturel et culturel

La commune a financé deux actions individuelles (l'élaboration d'un plan de sensibilisation pour l'étang de Mouille Marin et la création d'un panneau de sensibilisation, toujours sur l'étang de Mouille Marin).

La commune a également participé à la création d'un outil de sensibilisation, d'un livret pédagogique, ou encore à l'impression d'une exposition photos (à venir début 2019), toutes inscrites dans les actions transversales.

Beaucoup d'actions de sensibilisation du Plateau des Bornes se sont déroulées sur les chemins autour de Mouille Marin.

La commune a financé 2 294€ (sur les 45 152.22€ dans lesquelles elle était impliquée).



## AXE 4 – Coordination et animation du Contrat de Territoire

ASTERS et le SMS assurent l'animation technique et administrative du Contrat de Territoire ENS. Pour le Plateau cela représente 100 841 €, dont 1 515 € ont été financés par la commune.

Partenaires techniques et administratifs :



Partenaires financiers :



# Bilan **prévisionnel** global du CTENS 2015-2019



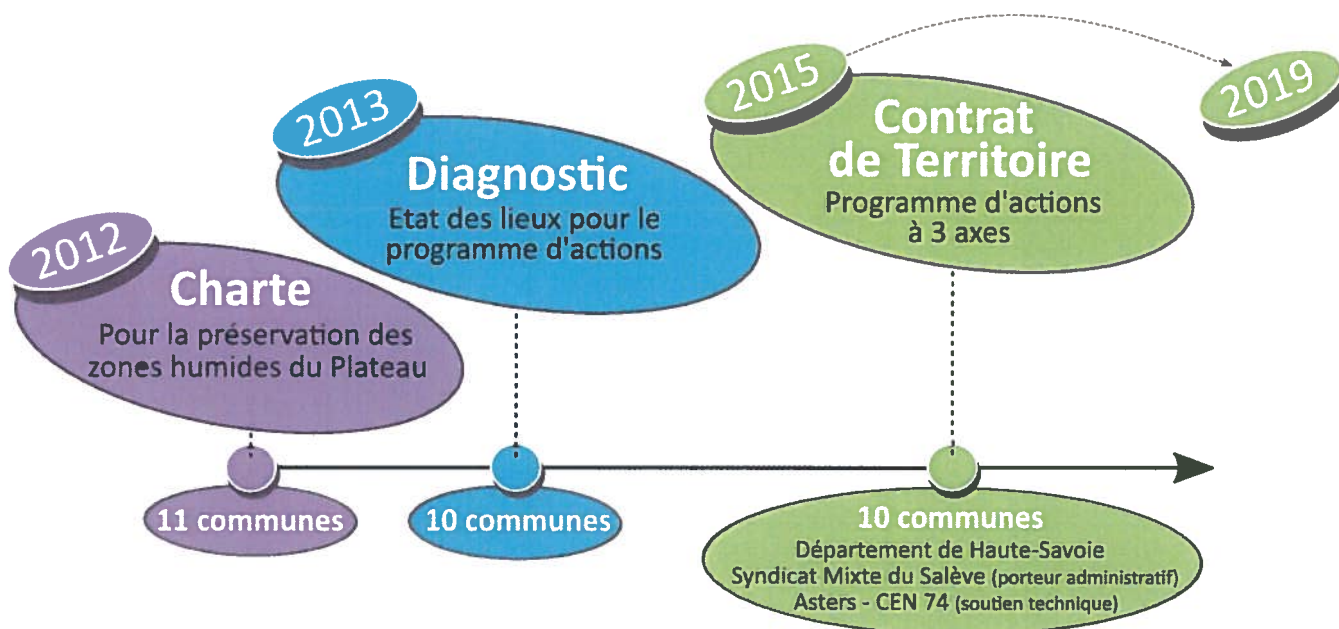
Fort d'une identité géographique et culturelle marquée, les communes du Plateau des Bornes ont souhaité travailler ensemble pour la préservation de leur territoire.

Le découpage administratif fragmenté ne permet pas une harmonisation des actions menées sur le territoire du Plateau des Bornes. C'est la raison pour laquelle les communes ont souhaité se rassembler pour mener des actions en commun, à travers la signature d'une Charte en septembre 2012. Le portage administratif des opérations se fait par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Salève avec l'assistance technique et l'animation territoriale d'ASTERS.

En 2015, un programme d'actions a été validé dans le cadre d'un Contrat de Territoire. Ce programme a été validé par dix communes : Arbusigny, Évires, Menthonnex-en-Bornes, Éteaux, Pers-Jussy, La Muraz, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Groisy et La Chapelle-Rambaud pour une durée de 5 ans (2015-2019).

L'objectif des communes était de construire un programme d'actions, autour de trois axes structurants :

- La préservation des espaces naturels remarquables
- Le maintien des paysages et de la nature « ordinaire »
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel



L'actuel CTENS prend fin le 31 décembre 2019. Si les communes reconnaissent l'utilité des actions réalisées et qu'elles veulent pérenniser ce qui a été construit, il va être nécessaire de rédiger en 2019 un nouveau Contrat de Territoire.

Vous trouverez dans le document qui suit un premier bilan (financier et technique) pour la tranche 2015-2019.

**Ce bilan est prévisionnel car il prend en compte l'année 2019 alors que la plupart des actions n'ont pas encore été réalisées. Nous avons analysé le budget en considérant que l'ensemble des actions prévues et chiffrées sera réalisé en 2019. Un bilan final du CTENS 2015-2019 sera édité à la fin du Contrat de Territoire.**

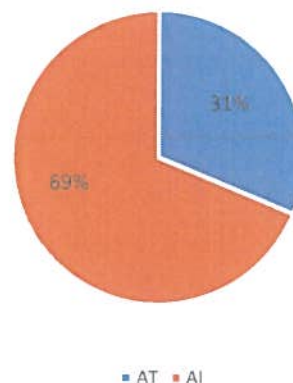
## Bilan financier global (2015-2019)

Coût global : **574 176.3€**, les actions individuelles représentent **394 574.5€** du budget global et les actions transversales **179 601.8€**.

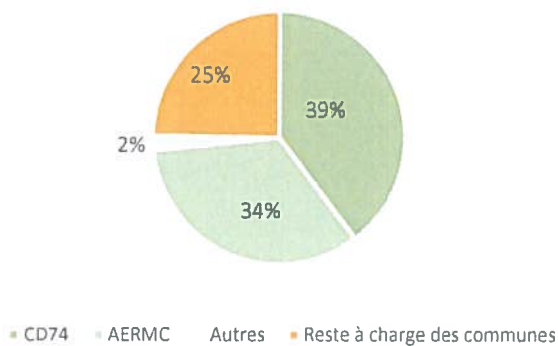
Pour rappel :

- Les actions individuelles sont choisies par chacune des communes et le reste à charge est payé directement par la commune en question.
- Les actions transversales sont au bénéfice de l'ensemble du Plateau des Bornes. Le reste à charge est réparti sur les 10 communes en fonction de la clé de répartition (définie grâce au nombre d'habitants sur la commune en 2016).

Répartition des coûts entre les actions individuelles (AI) et transversales (AT)



Répartition globale des financements du CTENS 2015-2019



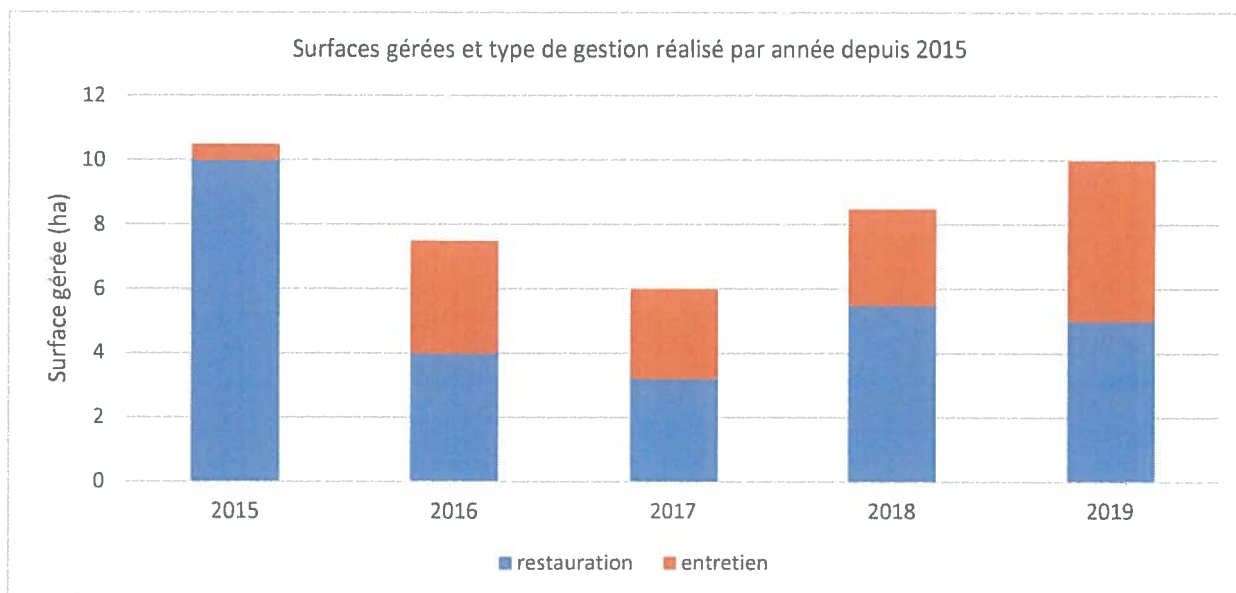
Le montant total des aides s'élève à **431 604.6€** soit plus de 75% du budget global. Le reste à charge pour les 10 communes du Plateau des Bornes est donc de **142 571.7€**

Le Conseil Départemental de Haute-Savoie est le financeur principal avec **227 332.2€**, l'Agence de l'eau soutient le CTENS 2015-2019 à hauteur de **193 597.5€** et les autres aides (RTE, Contrat Vert et Bleu, Chambre d'agriculture) représentent **10 944.9€** et sont essentiellement des jours de travail des structures.

La **préservation des milieux remarquables (AXE 1)** est au centre de ce Contrat de Territoire, l'action représente 50% du budget global (**286 348€**). Pour les 5 années, il est prévu que les 10 communes payent 49 275€ soit 17% de la somme totale prévisionnelle. C'est une action essentiellement individuelle qui permet la restauration et la préservation des marais du Plateau des Bornes (Cf. Annexe 1, carte des zones humides gérées dans le cadre du CTENS 2015-2019).

*Quelques chiffres : 23 zones humides gérées, 42.5 ha restaurés ou entretenus, 54 ha acquis ou conventionnés.*

Surfaces gérées et type de gestion réalisé par année depuis 2015

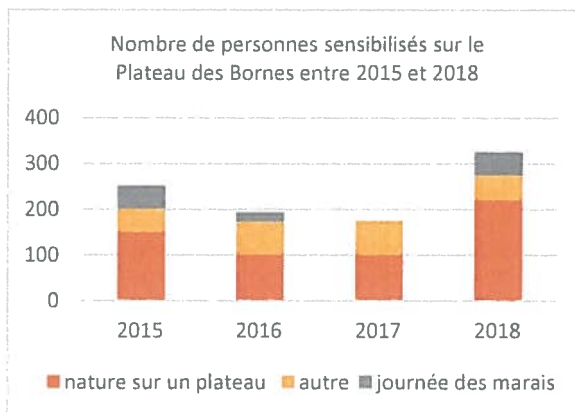




L'AXE 2, concernant la préservation de la nature ordinaire, représente **65 238.1€** soit 11,5% du budget du CTENS. L'action concerne majoritairement des actions individuelles (diagnostic invasives, pose de réflecteurs anticollisions, enquête corridors, ...). La principale action transversale de l'Axe 2 a été la mise en place d'une brigade de sensibilisation (les Sentinelles), créée suite aux différents problèmes liés à la circulation sur les chemins du Plateau.

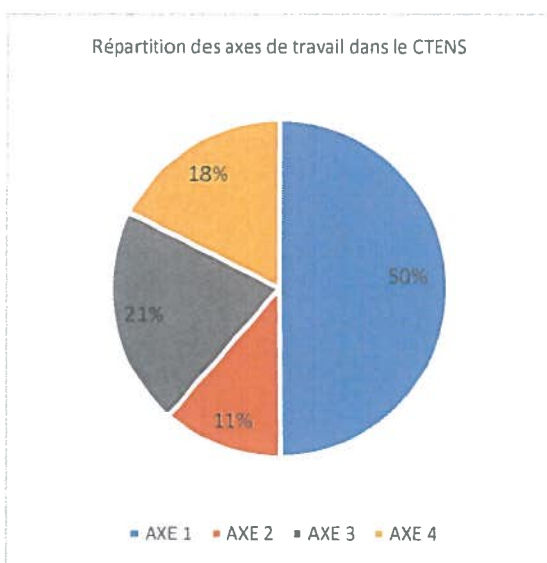
*Quelques chiffres : 5 diagnostics communaux invasives, 4 formations invasives réalisées auprès des services techniques, 2 dispositifs anticollisions avec la faune, 22 Sentinelles (randonneurs, quadeurs, cyclistes, chasseurs,).*

Le développement d'outils de communication et la sensibilisation du grand public sont regroupés dans l'AXE 3. Près de **120 849.3€** (21% du budget global) dépensés dans cet axe. La création d'un itinéraire et l'aménagement de sites de découverte, la création d'une exposition photo, l'édition d'un livret de découverte du Plateau, d'un outil pédagogique ou encore de l'organisation de la journée des marais représentent environ **43 837.65€** (dont 32 572.8€ d'aides) soit un reste à charge pour les 10 communes d'un peu plus de 25%. Cet axe comprend aussi des actions individuelles comme « Mômes en Nature » devenu la "Nature sur un Plateau", une action auprès des écoles primaires, qui a été choisie par 9 communes sur 10.



*Quelques chiffres : au minimum 950 personnes sensibilisées via les différents évènements dont une vingtaine de classes de primaires (la Nature sur un Plateau)*

Enfin, le temps de coordination et de suivi administratif et financier (action transversale, AXE 4) représente un peu plus de 100 000€ (**100 841€**) soit 17.6% du projet (avec un reste à charge pour les 10 communes de 20% soit 20 000€ pour les 5 ans du Contrat de Territoire).



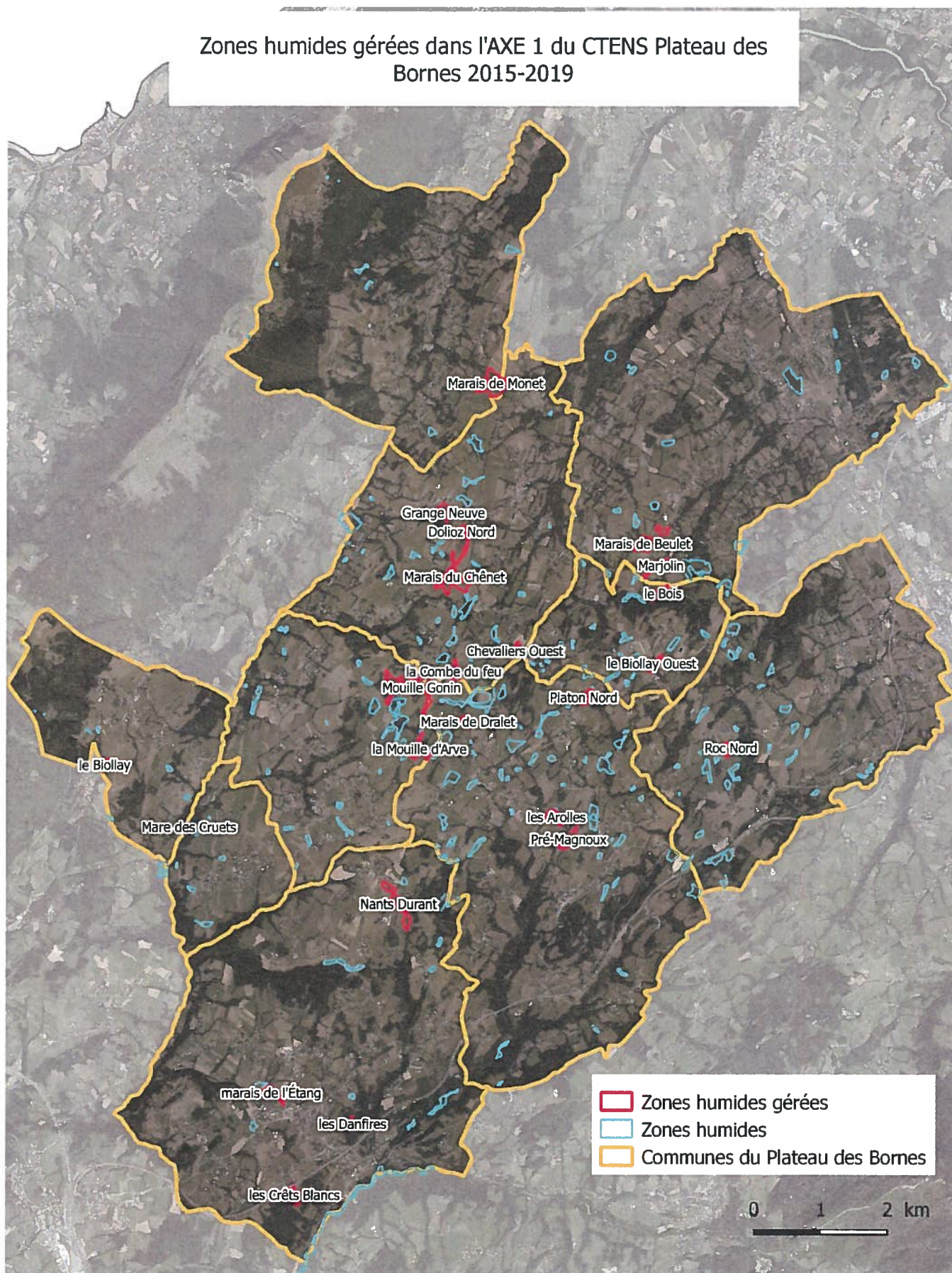
**Les dépenses seront inférieures à celles initialement prévues au CTENS (budget prévisionnel de 797 497.91€). Cela s'explique :**

- Des marchés publics moins coûteux que prévus
- La gestion de 3 zones humides abandonnée pour des problèmes liés à la maîtrise foncière.
- La réalisation partielle de plusieurs actions.

**Le reste à charge pour les communes est donc moins important qu'affiché dans les délibérations prises par les conseils municipaux en 2017.**

# Annexe n°1

## Zones humides gérées dans l'AXE 1 du CTENS Plateau des Bornes 2015-2019



**Martial SADDIER**

Député de la Haute-Savoie  
Conseiller régional Auvergne - Rhône-Alpes

**Mairie de Menthonnex-en-Bornes**  
**Monsieur Guy DEMOLIS**  
**Place de la Mairie**  
**74350 MENTHONNEX-EN-BORNES**

MS/DM/19/833

Bonneville, le 16 mai 2019

Monsieur le Maire,

Le 9 mai dernier, s'est tenue à la Préfecture de Haute-Savoie, la réunion de travail de l'équipe-projet départementale chargée de la mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée en téléphonie mobile.

Au cours de cette réunion, j'ai défendu l'inscription des zones blanches en termes de téléphonie mobile dans l'arrêté ministériel de 2019 et de 2020 définissant la liste des zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles. Si cela se confirme, ce que je crois, d'ici 2021 à 2022, il n'y aura plus de zone blanche sur le Plateau des Bornes

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Restant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Martial SADDIER